

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 juin 2012

2012 V. 26G Vœu relatif aux conditions de déménagement du centre de distribution de la Poste du 11e dans le 20e arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Considérant que les habitants et les élus du 11e arrondissement sont attachés à la qualité du service public postal ;

Considérant que le centre de distribution postal du 11e arrondissement se situe, aujourd'hui, au 27/35, rue Bréguet ;

Considérant que cette parcelle est désormais propriété de la Ville de Paris et qu'un projet d'urbanisme de grande ampleur comprenant des logements sociaux, un espace vert, une crèche et un équipement sportif y est prévu ;

Considérant que le permis de construire obtenu dans le cadre de la réhabilitation de la parcelle du 17/19, rue Bréguet prévoyait, dans un des sous-sols, l'implantation d'un centre de distribution et d'un carré pro en rez-de-chaussée ;

Considérant que Poste Immo a annoncé toutefois abandonner l'idée qu'une activité postale demeurerait sur la parcelle du 17/19, rue Bréguet ;

Considérant que la Direction de La Poste a finalement pris la décision de déménager le centre de distribution du 11e, du 27/35, rue Bréguet, au 250, rue des Pyrénées dans le 20e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Patrick BLOCHE et des élus du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu :

M. le Maire de Paris demande à la Direction de La Poste de garantir que ce transfert des activités de distribution soit réalisé dans les meilleures conditions matérielles et que les créations de postes nécessaires au bon fonctionnement du service public soient prévues.